

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2016

Étaient présents : BAILLET Chantal, DAUDON Philippe, DELRUE Emmanuel, L'HOPITAULT Marie-Hélène, MEUNIER Maryse, MENAN Mathieu, PICHON-ROGER Delphine, THEVENIN Anne-Marie, VIAU Catherine.

Absents excusés : BARANGER Edouard, EUTROPE Olivier.

Absent :

Date de convocation : 15 septembre 2016

Madame PICHON ROGER Delphine est élue secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

1. Achat de foncier
2. Décision modificative budgétaire
3. Plantons le décor
4. Modification statuts SDE 18
5. Convention pour la location des praticables
6. Détermination des horaires de location de la salle des fêtes
7. Prochaines commissions,
8. Questions diverses

1) Achat de foncier

Madame le Maire rappelle le projet d'achat d'un terrain situé rue Gallicher ainsi que du hangar situé sur cette parcelle. Plusieurs contacts ont été pris avec le propriétaire. Celui-ci après discussion propose la vente du terrain ainsi que du hangar pour 45 000 euros.

Madame le maire a fait estimer le bien par le service de négociation immobilière de l'étude notariale BERGERAULT, DHALLUIN, BRUNGS. La valeur du bien est estimée entre 37000 et 45000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité l'achat d'un terrain de 2309 m2 constructible et d'un hangar situé rue Gallicher, appartenant à monsieur Callot et ce pour un montant de 45 000 euros.

2) Décisions modificatives budgétaire

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à deux modifications budgétaires.

Décision modificative N°1

La première concerne le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal). La somme de 1000 était prévue au compte 73925 (le montant 2015 du FPIC étant de 776 en 2015) or le montant pour l'année 2016 s'élève à 1267 euros.

Madame le maire propose donc une augmentation de 267 euros de l'article 73925 du chapitre 014 **Atténuations de produits** et une diminution de 267 euros de l'article 60621 combustibles du chapitre 011 **Charges à caractère général**.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide l'augmentation de 267 euros du chapitre 014 **Atténuations de produits** et la diminution de 267 euros du chapitre 011 **Charges à caractère général** et ce à 9 voix pour et une contre.

Décision modificative N°2

La deuxième modification concerne l'achat du matériel agricole. Ces achats ont été prévus au chapitre 23 **immobilisations en cours** et non au chapitre 21 **immobilisations corporelles**.

Madame le Maire propose la diminution du chapitre 23 **immobilisations en cours** article 2315 de 50 000 euros et l'augmentation du chapitre 21 **immobilisations corporelles** et plus précisément l'article 21571 de 25 000 euros et l'article 21578 de 25 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

Diminution du chapitre 23 **immobilisations en cours** article 2315 de 50 000 euros

Augmentation du chapitre 21 **immobilisations corporelles** de 50 000 euros et plus précisément l'article 21571 de 25 000 euros et l'article 21578 de 25 000 euros.

3) Plantons le décor

Madame le Maire rappelle le projet de plantation d'une haie apicole sur le chemin communal dit de Verrières à Saint Florent et ce dans le cadre de l'opération « Ferme Abeille » mais aussi dans l'optique de végétaliser le territoire communal.

Un dossier afin de bénéficier d'aide technique et financière (80% du montant d'achat des plants) a été déposé auprès du Pays de Bourges. Celui-ci a émis une suite favorable à cette demande. Le devis pour l'achat de plants est de 1569.75 euros Hors Taxes pour 300 mètres de haies apicoles (Troène, prunellier, cerisier de sainte Lucie, Viorne Lantane, Noisetier, Aubépine) ainsi que le paillage biodégradable, les protections chevreuils et les tuteurs de protections.

Le montant à charge de la commune est de 372.71 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité le projet de plantation d'une haie apicole et accepte le devis DE0073 concernant l'achat de plants et de fournitures dans le cadre de l'opération de décembre 2016 du programme « Plantons le décor » pour un montant de 372.71 TTC.

4) SDE 18 : modification des statuts

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2016-18 du 30 juin 2016, relative à l'adhésion de la Communautés de communes Berry Grand Sud.

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités ;

- **Arrêté du 31 août 2012** portant intégration d'une communauté de communes ;
- **Arrêté du 29 novembre 2012** portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 18 juillet 2013** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 13 juin 2014** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,
- **Arrêté du 21 août 2015** portant intégration de huit établissements publics de coopération intercommunale,
- **Arrêté du 25 mars 2016** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 1^{er} des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

- Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé « Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) » entre l'ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon,
- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d'Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,
- Communauté de Communes FerCher – Pays Florentais,
- Communauté de Communes des Trois Provinces,
- **Communauté de Communes Berry Grand Sud.**

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2016-18 du Comité du 30 juin 2016.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

5) Convention pour la location des praticables

Madame le Maire propose la location des 8 estrades réglables en hauteur et ce aux communes et aux associations du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la mise en place d'une convention pour la location des estrades et ce au tarif de 20 euros unitaire par journée. Celles-ci seront à prendre et à rendre sur rendez-vous et une vérification de leur état sera réalisée à la restitution. Les locataires sont en charge de l'assurance pour la durée de la location.

6) Horaire de location de la salle des fêtes

Madame le Maire indique qu'il convient de revoir les horaires de location de la salle des fêtes. Actuellement le contrat précise que pour le weekend end les horaires sont : du samedi matin 8 heures au lundi 8 heures. Il est difficile d'assurer l'état des lieux le lundi matin sachant que la majorité d'élus ont une activité professionnelle. De plus des demandes parviennent pour une location dès le vendredi soir pour la mise en place des décors....

La salle des fêtes sert aussi à des réunions de travail des élus, de syndicats ou à des associations et parfois le vendredi soir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la location pour le weekend du samedi matin 9 heures au dimanche 20 heures.

Date des prochaines commissions

Commission enfance jeunesse : ordre du jour halloween et spectacle des vœux. La date à venir sera donnée par Madame Meunier Maryse adjointe.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du protocole d'accord avec monsieur et madame Seguin.

Madame le Maire donne lecture de la SCEA Verrières indiquant commencer des travaux pour l'aménagement de leur chemin privé et ce afin que les camions n'empruntent plus la voie communale interdite au plus de 3,5 tonnes.

20h45 : Départ de madame L'HOPITAULT.

Monsieur DAUDON adjoint en charge des travaux informe qu'il part pour son travail dans la région parisienne. Ce changement de lieu de travail demande une évaluation de 6 mois de part et d'autre. Ce qui signifie que monsieur DAUDON peut revenir au cours de ce laps de temps ou pas. La mutation sera effective à la fin de ce délai Madame le maire énonce que l'indemnité est liée à une délégation qu'il lui sera difficile d'assumer. Monsieur Daudon va donner sa réponse quant à sa délégation d'ici le 28 septembre au plus tard.

Dans l'éventualité de sa démission, madame le maire demande aux membres du conseil de réfléchir au vote d'un nouvel adjoint.

Plusieurs points qui seront à l'ordre du jour du prochain conseil sont évoqués : prime pour le personnel, achat de matériel divers.

Séance levée à 21h22
et ont signé les membres présents

Liste des décisions prises lors de la séance du 21 septembre 2016 :

Points à l'ordre du jour et numéro de décision de l'année :

27. Achat de foncier

28. Décision modificative budgétaire

Conseil municipal de la commune de Lissay Lochy en date du 21 septembre 2016.

- 29. Plantons le décor
- 30. Modification statuts SDE 18
- 31. Convention pour la location des praticables
- 32. Détermination des horaires de location de la salle des fêtes

Catherine VIAU		Emmanuel DELRUE	
Maryse MEUNIER		Philippe DAUDON	
Chantal BAILLET		Anne-Marie THEVENIN	
Marie-Hélène L'HOPITALT		Edouard BARANGER	Absent excusé
Delphine PICHON ROGER		Mathieu MENAN	
Olivier EUTROPE	Absent excusé		